**COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)**

**Centre de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

ENTRE :

requérant(e)

- et -

intimé(e).

**DEMANDE D’ORDONNANCE — LAEOEF — RETROUVER UNE PERSONNE / RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**

en vertu de l’article 10 de la Loi d’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales (Canada), autorisant le registraire à demander des renseignements en vue de **l’exécution d’une ordonnance alimentaire**.

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |

*(Nom, adresse, courriel et numéro de téléphone de la partie qui dépose)*

**COUR DU BANC DU ROI (Division de la famille)**

**Centre de**

ENTRE :

requérant(e)

– et –

intimé(e).

DEMANDE D’ORDONNANCE — LAEOEF — RETROUVER UNE PERSONNE / RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

en vertu de l’article 10 de la Loi d’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales (Canada), autorisant le registraire à demander des renseignements en vue de l’exécution d’une ordonnance alimentaire.

LA REQUÊTE EST PRÉSENTÉE (AVEC / SANS AVIS) À

*(Nom complet de la partie)*

Les détails de la requête figurent dans les pages ci-jointes et dans l’affidavit de la partie qui la présente.

*(Rayer les paragraphes suivants si la requête est présentée sans avis à l’autre partie.)*

SI VOUS SOUHAITEZ VOUS OPPOSER À LA PRÉSENTE REQUÊTE, vous devez ou un avocat ou une avocate du Manitoba qui vous représente doit préparer un affidavit (formule 4D) énonçant vos raisons, le déposer au greffe du tribunal dans les 15 jours de la signification et le signifier soit à l’autre partie si elle n’est pas représentée, soit à son avocat ou à son avocate.

**SI VOUS OMETTEZ DE DÉPOSER ET DE SIGNIFIER LES DOCUMENTS EXIGÉS, LA PRÉSENTE REQUÊTE POURRA ÊTRE TRAITÉE EN VOTRE ABSENCE SANS QUE D’AUTRES AVIS VOUS SOIENT REMIS, UNE ORDONNANCE AUTORISANT LE REGISTRAIRE DE LA COUR DU BANC DU ROI À DEMANDER LES RENSEIGNEMENTS PRÉCISÉS AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POURRA ÊTRE RENDUE AUX FINS DE L’ÉTABLISSEMENT OU DE LA MODIFICATION D’UNE ORDONNANCE ALIMENTAIRE, ET UNE AUTRE ORDONNANCE PRÉVOYANT LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PRÉCISÉS AU REQUÉRANT OU À LA REQUÉRANTE POURRA ÊTRE RENDUE.**

Fait par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date Registraire adjoint(e)

Cour du Banc du Roi – Centre de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*(Adresse du palais de justice)*

DÉTAILS DE LA REQUÊTE

1. Le requérant ou la requérante présente la requête en vertu de l’article 7 de la Loi d’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales (Canada) afin d’obtenir, en vertu de l’article 10 de cette loi, une ordonnance autorisant un fonctionnaire du tribunal à demander la communication des renseignements suivants en vertu de l’article 12 de cette loi :

*(Rayer les alinéas a), b) ou c) s’ils ne s’appliquent pas.)*

1. L’adresse de  *(Nom complet de la personne visée par l’exécution de l’ordonnance alimentaire)*
2. Le nom et l’adresse de l’employeur de *(Nom complet de la personne visée par l’exécution de l’ordonnance alimentaire)*
3. Les renseignements concernant

*(Nom complet de la personne visée par l’exécution de l’ordonnance alimentaire)*

qui figurent dans les documents suivants pour l’année d’imposition précédant celle où la requête est présentée ou, s’ils ne sont pas disponibles, pour l’année d’imposition précédant cette année :

|  |
| --- |
| **Formulaires fiscaux fédéraux** |
| *Rayer les alinéas i), ii) ou iii) s’ils ne s’appliquent pas.*   1. Déclaration de revenus et de prestations (T1), sauf le numéro d’assurance sociale 2. Avis de cotisation et avis de nouvelle cotisation, sauf le numéro d’assurance sociale 3. Nom et adresse de chaque personne ou entité de qui la personne visée a reçu un revenu et montant du revenu reçu de chacune |

1. Le requérant ou la requérante demande également, en vertu du paragraphe 13(3) de la Loi d’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales (Canada), une ordonnance prévoyant la communication des renseignements reçus par le tribunal (au requérant ou à la requérante / à l’avocat ou à l’avocate du requérant ou de la requérante) aux fins de la requête visant l’exécution de l’ordonnance alimentaire rendue le par

*(Date)*

.

*(Juge, tribunal et province, territoire ou pays)*

*(Rayer le paragraphe 3 si la requête est présentée avec avis à l’autre partie.)*

1. Le résultat d’une vérification de casier judiciaire récente concernant le requérant ou la requérante est joint à la présente requête.
2. L’affidavit du requérant ou de la requérante est joint à la présente requête.